



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT N° 2017-495-1

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 110 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, avis-vous est donné que le règlement suivant :

Règlement n° 2017-495-1 modifiant le plan d'urbanisme n° 2017-495 afin d'établir de nouveaux objectifs et plans d'action dans l'aménagement et le développement du territoire

ayant été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 juillet 2024, **est entré en vigueur le 10^e jour du mois de septembre 2024**, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 18^e jour du mois de septembre 2024

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 18^e jour du mois de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de septembre 2024

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier